

**SYNDICAT MIXTE DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT  
DEPARTEMENTAL « Olivier MESSIAEN »**

17 rue de l'Ancienne Mairie  
04000 DIGNE LES BAINS

**COMITE SYNDICAL**

Le lundi 13 mars 2017 à 10 heures 30, dûment convoqué par lettre individuelle en date du 1<sup>er</sup> mars 2017, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire s'est assemblé en session ordinaire sous la présidence de la Présidente, au siège du Syndicat Mixte, dont les portes étaient ouvertes au public.

**Etaient présents :**

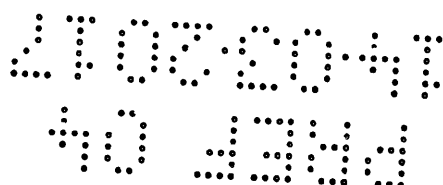
Madame Brigitte REYNAUD, Présidente du Syndicat Mixte de Gestion  
Monsieur Robert LAURENTI, représentant de Durance Luberon Verdon Agglomération,  
1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat mixte ;  
Madame Sylvie AILLAUD, représentante de de la Communauté d'Agglomération  
Provence Alpes,  
Madame Sophie BALASSE, Vice-Présidente du Conseil départemental, déléguée à la  
culture  
Monsieur Pascal ANTIQ, représentant Durance Luberon Verdon Agglomération  
Monsieur Claude FIAERT, représentant la Communauté d'Agglomération Provence Alpes

**Assistaient également à la séance :**

Monsieur Eric DOUCET Directeur général  
Madame Christine JOLY, directrice administrative  
Monsieur Benoît PAILLARD, Directeur pédagogique et artistique adjoint  
Madame Violette RENAUX, Payeuse départementale  
Monsieur François MONIN, Directeur général adjoint du conseil départemental, en  
charge de la culture  
Monsieur Yves CLAUDET, Directeur général adjoint des services de DLVA  
Monsieur Bernard SOURICE, Directeur du développement culturel de DLVA

**Etaient absentes excusées :**

Madame Stéphanie COLOMBERO, Conseillère départementale  
Madame Alberte VALLEE, Conseillère départementale



## Délibération n° D-2017-05

### **OBJET : Budget Primitif 2017**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5721-2 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Syndicats Mixtes,

**Vu** les statuts du Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à Rayonnement Départemental « Olivier Messiaen »,

**Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 des Syndicats Mixtes,

### **Exposé des motifs –**

La Présidente présente les différents éléments du Budget Primitif 2017 retracés dans l'annexe ci-jointe,

### **Après en avoir délibéré,**

### **DECIDE**

**D'approuver** les montants des participations statutaires des trois collectivités inscrits au Budget 2017 en section de fonctionnement et en section d'investissement tels qu'indiqués ci-dessous :

SECTION	Chapitre	DLVA	CAPA	Département
Fonctionnement	74	733 262,27	654 762,73	561 150
Investissement	13	3 684,73	3 290,27	8 850
<b>Participation totale</b>		<b>736 947</b>	<b>658 052</b>	<b>570 000</b>

**De voter** le budget primitif 2017, joint en annexe, par chapitre qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- 2 565 203,32 € pour la section de fonctionnement
- 90 874,78 € pour la section d'investissement

Résultats du vote :

Nombre de sièges	collectivité	POUR	CONTRE	ABSTENTION
2	DLVA	2	0	0
2	CAPA	2	0	0
4	Département	2	0	0

**D'autoriser** la Présidente du Syndicat Mixte de Gestion à signer tous les documents afférents à ce dossier.

11 3 MARS 2017

Fait à Digne-les-Bains, le

La Présidente du syndicat mixte de gestion,  
Brigitte REYNAUD.

.....  
.....  
.....

